



DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNÉVILLOIS

Séance du 31 mai 2017

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 29
Présents : 22
Absents :
Procuration : 3
Nombre de suffrages exprimés : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an 2017, le 31 mai, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle communale d'Emberménil sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

Etaient présents :

M. ACREMENT René, M. AUBERT Jean-Christophe, M. BERTRAND Hervé, Mme COLAS Claudine, M. DANIEL Philippe, M. DEWAELE Jacques, M. DUJARDIN Bruno, Mme FALQUE Rose-Marie, Mme FARRUDJA Annie, M. GELLENONCOURT Laurent, M. GENAY François, Mme GEORGES Marie-Jo, M. GOGLIONE Jean-Marie, M. de GOUVION SAINT CYR Laurent, Mme JACQUOT Dominique, M. LAVOIL Jacques, M. MAILLIOT Frédéric, M. MARCHAL Michel, M. MARTIN Jean-Paul, M. MERCIER Thierry, M. MULLER Bernard, Mme VILLAUME Damienne.

Etaient excusés avec pouvoir :

M. LAMBLIN Jacques donne pouvoir à M. BERTRAND Hervé, M. KURKIENCY Jonathan donne pouvoir à DANIEL philippe, M. DEMONET Ghislain donne pouvoir à DUJARDIN Bruno.

Etai(ent) excusé(s) :

M. BIENTZ Guy était remplacé par M. LAVOIL Jacques, M. ARNOULD Philippe était remplacé par M. GOGLIONE Jean-Marie, Mme VAUDEVILLE Sabrina, M. GEX Christian M. MARQUIS Noël, M. PISTER Jacques.

Voix consultative : Mme LEHE Sophie, M RICHARD Claude.

2017-026

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Rose-Marie FALQUE

Date de convocation
24/05/2017

ATTRIBUTION MARCHÉ : FOURNITURE ET POSE DE SIGNALISATION VERTICALE DANS LE CADRE DU PROJET « ITINERAIRES CYCLABLES »

DATE D’AFFICHAGE

Dans le cadre de la convention « Tourisme » entre le PETR du Pays du Lunévillois et le Conseil Départemental, un accompagnement en ingénierie a été engagé depuis mars 2016.

Ainsi, le Département a constitué des itinéraires cyclables basés sur les voies existantes (chemin forestier, voie communale, quelques portions de RD à faible trafic). Ces choix d'itinéraires ont été débattus et validés avec les communautés de communes, et l'option d'un portage du projet par le PETR du Pays du Lunévillois, pour la signalisation de ces itinéraires, a été acté.

En effet un portage juridique unique permettra de garantir une certaine cohérence des investissements, dans une logique de développement de l'écotourisme à l'échelle de l'ensemble du territoire.

Il est précisé que l'ensemble des co-financement européens et départementaux ont été sollicités.

La publicité a été effectuée sur la plateforme de dématérialisation klekoon, la consultation ayant pour date limite de retour des offres le vendredi 5 mai 2017 à 12H00.

Deux candidats ont déposé une offre dans les délais et il a été procédé à l'ouverture des plis le mardi 9 mai 2017 à 14H00.

Au vu du rapport d'analyse, il est proposé d'attribuer le marché à la société **SIGNAUX GIROD LORRAINE SARL** pour un montant de **29 084,30 € H.T.**

Sur proposition de Monsieur le Président et vu le rapport d'analyse, le comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché d'attribution Fourniture et pose de signalisation verticale dans le cadre du projet « itinéraires cyclables »

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2017 et suivants.



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Emberménil

Le Président